

Tract destiné à l'ensemble des salariés du Groupe GFI

Novembre 2001

Le tract Sud de novembre 2001, distribué à certains et pas à d'autres

Salaires : entre gel et modération, ce sont toujours les salariés qui trinquent.

Lors du CCE du 18 octobre 2001, le PDG a affirmé que les salaires n'étaient pas bloqués, mais que GFI était très prudent dans sa politique salariale.

Une semaine après ces propos (le 23/10/2001), le directeur des régions de GFI fait savoir aux entités qu'il chapeaute, qu'un " **gel des salaires** " est mis en place, avec **effet rétroactif au 1^{er} septembre 2001**.

De plus, lors du CCE suivant (le 8/11/2001), un tour de table permet de s'apercevoir que des consignes de " **modérations salariales** " avaient été données en région parisienne (3 à 4 % d'augmentation maxi).

Que la direction soit attentive au poste des salaires, dans la période actuelle, cela paraît normale. Est-ce le poste budgétaire où les économies sont les plus importantes ?

Enfin, appliquer des règles différentes en fonction de l'endroit où l'on travaille, ne plaide pas dans le sens d'un GFI entreprise qui joue en équipe !

Pour conclure, et en parodiant Coluche : " ***On est tous égaux, mais il y en a qui sont plus égaux que les autres !*** ".

Licenciements, vous avez dit licenciements ?

Lors de ce même CCE (le 18/10/2001) et en réponse à une question d'un élu, le PDG a démenti qu'il y ait dans GFI, un ou des plans de licenciements. Cela est encore probablement vrai.

Il n'en demeure pas moins que des informations, provenant de plusieurs sites, font état qu'un

certain nombre de départs négociés (en hausse) sont en cours.

Quelle différence y a-t-il entre un licenciement pour motif économique et un départ négocié pour cause d'intercontrat ?

Peu de chose, si ce n'est la procédure que la direction doit respecter (courrier avec accusé de réception, entretien préalable, assistance d'un tiers GFI, respect des délais, consultation du C.E. si plus de 10 personnes concernées.....).

Si vous vous trouvez dans cette situation, n'hésitez pas à prendre contact avec vos élus (DP, CE, CCE) ou vos représentants syndicaux (DS), ils vous informeront sur vos droits et sur les obligations de l'entreprise.

Surtout ne faites rien à la va-vite (pas de démission hâtive sous la pression, par exemple), renseignez-vous et n'hésitez pas à vous défendre.

Encore et toujours sur la représentativité de Sud :

Mardi 30 octobre 2001, l'affaire de la représentativité du syndicat Sud Groupe GFI dans l'U.E.S. a (enfin) été plaidée devant le Tribunal d'Instance du 18^{ème} arrondissement de Paris.

Etaients présents : Maître Cloix (avocat de GFI), Maître Feuillebois (avocate de la CGC), Maître Peron (avocat de Sud), Marie-Laurence Carle Empereur (DRH GFI), Yves Barone et Alina Tortochaut pour la CGC, Pierre Claverie, Alain Kaing et Serge Vally pour Sud.

Après des plaidoiries animées, devant un Président du Tribunal semble-t-il compétent dans ce type d'affaires, le délibéré sera rendu le 21 novembre 2001. Donc affaire à (encore) suivre....

Si les anges s'y mettent aussi

Les élections du C.E. de Transiciel Régions (2^{ème} tour) ont eu lieu le 25 octobre 2001. C'est la première fois qu'un C.E. national est élu et c'est aussi la première fois que des organisations syndicales (CGT, CFDT, CFTC, Sud) sont présentes dans ce type d'élection.

Au sortir des urnes, le premier syndicat dans Transiciel Régions est Sud, 5 titulaires sur 12

postes à pourvoir (CFDT+ CGT : 2 sièges, CFTC : 1 siège, candidats libres : 4).

Si les " nouveaux anges de l'informatique " font confiance au syndicat Sud, cela prouve qu'au paradis aussi, Sud peut-être un syndicat en " odeur de sainteté ! ".

Transiciel vient compléter une jolie liste de présence du syndicat Sud, après GFI, Unilog, Stéria et Sopra, à qui le tour demain ? ?

" Compte-rendu Sud " de la commission paritaire :

Dernière réunion le 11 octobre 2001 : voir compte-rendu dans le tract d'octobre.

Prochaine réunion le 23 novembre 2001 : voir compte-rendu dans le tract de décembre, pour ceux qui ont la chance de le recevoir avec leur bulletin de salaire...

Pour les autres, plusieurs solutions :

- 1) se connecter sur le site ce.gfi.gre.free.fr et lire le texte
- 2) se connecter et s'inscrire sur la liste de diffusion
- 3) le récupérer à la porte des établissements où nous le distribuons :

(Championnet, Clichy, Verdun, Rouget de l'Isles, Progiciel Lyon).

Bienvenue au petit nouveau ...

Non ce n'est pas au Beaujolais que nous faisons allusion, mais au nouveau Délégué Syndical de Nantes. Le 18 octobre 2001, le syndicat Sud Groupe GFI a procédé à la désignation d'un nouveau D.S. en la personne de Patrick Nicolon. Cette désignation vient en remplacement de celle de Bernard Etrillard, qui ne veut plus assumer ce mandat pour des raisons personnelles.

Merci à Bernard pour son action passée et bienvenue à Patrick, pour les nombreux dossiers que nous allons avoir à négocier.